



## SECTION DU CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mél de la section : [fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr)

### Comité Technique Local du 15/09/2015

#### REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

M. DEFAYS  
M. PAILLET  
Mme GLISE  
M. GARBUNOW  
Mme JBIRANE

Mme BONNET Martine assure le secrétariat

#### REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. MOISSINAC (FO)  
M. DEJOU (FO)  
M. ANTONY (FO)  
M. HINDERSCHID (CGT)  
M. BRUN (CGT)  
Mme BESSON-BRILLANT (CGT)  
M. LAROUSSINIE (Solidaires)  
Mme ESCURE (Solidaires)

En préambule à ce CTL, nous avons effectué la déclaration liminaire ci-dessous :

« Monsieur le Président,

*Sous la contrainte des politiques d'austérité budgétaire, l'avenir de la DGFIP ne s'articule plus qu'autour de deux points : les suppressions d'emplois et les restrictions budgétaires. Les évolutions réglementaires et informatiques à la DGFIP ne sont malheureusement rythmées que par ces deux thèmes.*

*L'objectif n'est plus de bien faire son travail mais de le faire au moindre coût, quitte à passer outre la réglementation. L'automatisation du traitement des demandes de remboursement de crédit de TVA, qui se fera désormais sans contrôle, en est un bel exemple. Drôle de perspective pour les agents de la DGFIP qui trouvent de moins en moins de sens à leur travail et dont les perspectives d'évolutions de carrière se réduisent toujours plus.*

*Ces suppressions d'emplois et restrictions budgétaires entraînent des restructurations incessantes, qui rendent l'organisation de nos services de plus en plus incompréhensible. A cela s'ajoute une incertitude encore plus forte sur notre avenir.*

*L'ordre du jour de ce CTL aborde ainsi deux nouvelles restructurations dans le département : - d'une part, la spécialisation de la Trésorerie de Laroquebrou, à ce jour poste mixte gérant des collectivités locales et le recouvrement de l'impôt, - et d'autre part, le transfert de la gestion de l'hôpital de Murat.*

*Quand on apprend fin juillet que notre Administration Centrale propose au 1/01/2016 un emploi d'IDIV à la Trésorerie de Laroquebrou, devenue " spécialisée " sans que nous en soyons informé, l'incompréhension est totale.*

*Doit-on comprendre que désormais les restructurations ne seront plus annoncées que par l'intermédiaire des notes de services nationales relatives aux mouvements de mutations ?*

*Le fait de nous demander de voter aujourd'hui sur cette décision déjà actée par note de service du 28/07, relève-t-il d'un mépris, d'une provocation à l'encontre du personnel ?*

*Plus que jamais FO-DGFiP revendique l'arrêt de la MAP, responsable notamment des suppressions d'effectifs liées aux redéploiements et de la dégradation des conditions de travail.*

*FO-DGFiP exige le recrutement immédiat des effectifs nécessaires au comblement de la totalité des vacances d'emplois.*

*FO-DGFiP exige le maintien du statut général et des statuts particuliers de la fonction publique, ainsi que l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice. »*

### **1) Approbation des PV des 10 et 23 juin 2015 :**

Les PV sont approuvés.

### **2) La spécialisation de la Trésorerie de Laroquebrou :**

En dépit des preuves apportées par les organisations syndicales démontrant que cette spécialisation en secteur public local est déjà actée au niveau central, M. DEFAYS nous indique que le CTL doit se prononcer et que rien n'est encore acté à ce jour.

Est-ce dire que la note de service du 28/07 est erronée et donc non fiable (cf notre déclaration liminaire) ?

Dans le cadre de ses projets de restructuration, M. DEFAYS avait bien proposé à la centrale le transfert de l'impôt de la Trésorerie de Laroquebrou vers le SIP d'Aurillac.

Notre crainte est de voir ce mode d'annonce de restructuration devenir la règle et que désormais le personnel n'en soit informé qu'au tout dernier moment.

Bien entendu le reclassement de la Trésorerie de Laroquebrou en C3 (IDIV) résulte pour partie de l'ensemble des projets du Directeur pour notre département.

Dans les faits, au 01/01/2016, le recouvrement de l'impôt actuellement du ressort de la Trésorerie de Laroquebrou sera transféré au SIP d'Aurillac sans personnel supplémentaire comme pour le transfert de l'impôt de la Trésorerie de Saint Mamet.

La Direction considère que ces charges supplémentaires de travail pour nos collègues du SIP sont minimales !

**Vote :** Nous avons, à l'unanimité, refusé de prendre part au vote pour montrer notre désapprobation sur ces méthodes relevant d'une absence totale de dialogue social.

### **3) Le transfert de la gestion de l'hôpital de Murat :**

M. DEFAYS annonce le transfert de l'hôpital géré par la Trésorerie de Murat vers la Trésorerie de Saint-Flour au 01/01/16.

Il considère que cette restructuration nécessite le renforcement d'au moins un emploi sur cette dernière sans impact sur les effectifs basés à Murat sachant que les décisions sur les emplois seront prises ultérieurement. En raison des annonces sur la poursuite des suppressions d'emplois nous ne pouvons qu'être dubitatifs.

**Vote** : L'ensemble des représentants du personnel a voté Contre ce projet, ce qui impose à l'Administration de soumettre de nouveau ce sujet au prochain CTL.

#### **4) Modification des horaires d'ouverture au public de la Paierie départementale :**

Sur demande des agents de la Paierie, les mercredi et vendredi après-midi seront fermés au public à compter du 01/11/2015.

Cette demande est notamment la conséquence du non remplacement d'un collègue partant à la retraite.

**Vote** : Les représentants du personnel FO et Solidaires ont voté pour et ceux de la CGT ont voté contre.

#### **5) Le bilan de la notation 2015 :**

Pour information :

- 35 bonifications de un mois et 15 de deux mois ont été accordées aux corps des agents sur un total de 67 ;
- 54 bonifications de un mois et 23 de deux mois ont été accordées aux corps des contrôleurs sur un total de 105 ;
- 24 bonifications de un mois et 9 de deux mois ont été accordées aux corps des inspecteurs sur un total de 49 ;
- 8 bonifications de un mois et 4 de deux mois ont été accordées aux corps des IDIV sur un total de 14.

#### **6) Présentation du DUERP 2014/2015 et PAP 2015 :**

La Direction nous présente brièvement le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et le Programme Annuel de Prévention (PAP).

Pour ce dernier, les agressions aux agents en contact avec le public constituent les risques les plus élevés qui ont été recensés.

Nous constatons que les risques psycho-sociaux liés à la charge de travail ne sont pas indiqués ce qui rend ce document en décalage avec le tableau de bord de veille sociale. Nous vous invitons, lors du recensement annuel, à faire état de ce risque si besoin en est.

#### **7) Présentation du dispositif de mise en œuvre de l'apprentissage à la DGFIP :**

La DGFIP va, comme l'ensemble de la fonction publique, accueillir des apprentis.

La DDFIP du Cantal participera à hauteur d'un contrat d'un an, probablement en lien avec le LEP Raymond Cortat (bac professionnel compta-gestion).

La structure d'accueil sera la Trésorerie d'Aurillac Banlieue avec pour maître de stage le comptable.

## **8) Suivi des questions évoquées en CTL : situation des effectifs et du budget :**

D'après le TAGERFiP au 1/09/2015, les vacances d'emplois dans le département sont de 4,7 ETP. Nous rappelons notre demande de recrutement immédiat des effectifs nécessaires au comblement de la totalité des vacances d'emplois.

Concernant le budget de fonctionnement, celui-ci est très tendu, avec notamment des dépenses d'affranchissement en hausse et des coûts relatifs aux transports de fonds qui explosent compte tenu de la nouvelle convention passée avec La Poste.

La Direction craint ne pas pouvoir renouveler son parc automobile, actuellement de 5 et qui passera à 3 d'ici la fin de l'année. Ceci obligera nos collègues à utiliser plus souvent leur véhicule personnel !

## **9) Questions diverses :**

Au 1/12/2015, il sera procédé à un nouveau recrutement d'un contrat PACTE sur la RAN d'Aurillac.

M. Defays nous informe que les travaux du bâtiment Q de la Cité administrative devraient débuter prochainement, les marchés ayant été notifiés aux entreprises. A ce jour, d'après la DDT, les délais sont quasi-respectés, soit une livraison automne 2016.

Un note nationale d'août précise que les agents de l'équipe de renfort devront désormais pointer. Les conditions de mise en œuvre de cette note et notamment le décompte du temps de trajet, seront abordées lors d'une réunion entre la Direction et les agents de l'EDR le 30/09.

*Les élus Force Ouvrière au Comité Technique Local : Jean-Pierre Moissinac,, Dominique Dejou, Sabine Bourgade et Xavier Antony.*

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



### **BULLETIN D'ADHESION**

(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ signature

66 % de la cotisation syndicale donne droit à crédit d'impôt